

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2023-48
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 28 juin 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 28 juin 2023, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Délibérations
2023-46 à 2023-48/
2023-52 à 2023-55/
2023-58 à 2023-60/
2023-62/
2023-64 à 2023-66/
2023-68 à 2023-78

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nbre de membres présents : 25

Nbre de suffrages exprimés : 30

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Séverine DIRAND. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gerard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONOT. Claude-Françoise SAUMIER. Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR. Omar RABEI.

Excusés : MM. MMES Bernard COQU. Dominique DANGEL. Claude STIQUEL. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Jean-François HEIL

Absents : Valère NEDEY. Mme Nadine MERCIER.

Pouvoirs :

Bernard COQU	pouvoir à	Philippe GAUTIER
Dominique DANGEL	pouvoir à	Denis NEDEZ
Pierre MOSSINA	pouvoir à	Claude-Françoise SAUMIER
Stéphanie BOURQUIN	pouvoir à	Saniye AKDEMIR
Jean-François HEIL	pouvoir à	Omar RABEI.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 22 juin 2023

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Marie HUGONOT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DES TALES »

- COMPTE DE GESTION 2022

Accusé de réception en préfecture
026-212605804-20230628-2023-51-BF
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

.../...

*Extrait du registre des délibérations n° 2023-48***BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DES TALES » - COMPTE DE GESTION 2022**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe « lotissement des Tâles » de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le comptable municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal est appelé à entendre et arrêter les comptes de deniers du comptable public. Ceux-ci sont en tous points conformes au compte administratif 2022 de la ville de Valentigney présenté par Monsieur le Maire et correspondent à :

Résultat de clôture de l'exercice

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Recettes nettes	237 312,41	281 015,00	518 327,41
Dépenses nettes	270 228,43	281 015,00	551 243,43
Résultat de l'exercice			
Excédent		0	0
Déficit	32 916,02	0	32 916,02

CM DU 28 JUIN 2023

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le ----- et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.

Résultat de clôture cumulé

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Résultat de clôture de l'exercice 2021	32 916,02	0,00	32 916,02
Part affectée à l'investissement		0,00	0,00
Résultat de l'exercice 2022	- 32 916,02	0,00	- 32 916,02
Résultat de clôture 2022	0,00	0,00	0,00

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées,

- **APPROUVE** le compte de gestion relatif au budget annexe « lotissement des Tâles » du comptable municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire.



Philippe GAUTIER

PO
05/06/22

CM DU 28 JUIN 2023

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le ----- et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.